

République Française
Département Cher
Commune de LIMEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 15/09/2026
Et
Publication sur le site
<http://limeux-berry.fr>

L'an 2026, le 14 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, NEDELEC Anne-Marie, PAIRAULT Elodie, MM : FAILLOT Benoît, GRANGETAS Kevin, GRESSETTE Romain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme YVON Céline à Mme MOREL Angélique, M. RAYMOND Philippe à Mme KUBLER Sylvia

Excusé(s) : M. ROTINAT Julien

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

18_2026 – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

La commune contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle au financement du FSL qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Aucune aide n'a été attribuée par le FSL pour le logement en 2025 à nos administrés.

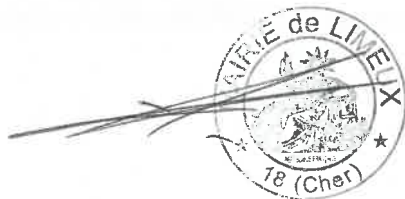
Toutefois chaque année étant différente il nous est demandé de faire connaître le montant que l'on souhaite consacrer à ce dispositif pour l'année 2026 et la répartition éventuelle selon la nature des aides octroyées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité décide de reconduire la subvention au Fonds de Solidarité Logement du Conseil Général d'un montant de 150.00€, sans affectation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2026

Le Maire
Julien YVON



Secrétaire de séance
Mme MOREL Angélique

A handwritten signature in black ink, appearing to be "MOREL", written over a horizontal line.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/09/2026